



Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188
press@bis.org
www.bis.org

Réf : 46/2013F

8 juillet 2013

Le Comité de Bâle ouvre la discussion sur l'équilibre, au sein des normes de Bâle sur les fonds propres, entre sensibilité au risque, simplicité et comparabilité

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie, ce jour, un document concernant l'équilibre, au sein des normes de fonds propres de Bâle, entre les considérations de sensibilité au risque, de simplicité et de comparabilité.

En réponse à la crise financière, le Comité de Bâle a élaboré une série de réformes destinées à renforcer notablement la résilience du système bancaire aux chocs. Par ailleurs, le Comité a confié, durant l'année 2012, à quelques-uns de ses membres (le Groupe de travail sur la simplicité et la comparabilité) la tâche de passer en revue le dispositif de Bâle sur les fonds propres, dans le but de recenser les possibilités d'éliminer les aspects inutilement complexes du dispositif et d'améliorer la comparabilité des résultats qu'il sert à produire. Le Groupe de travail est né du constat que le dispositif s'est étoffé au fil du temps, en raison d'une prise en compte élargie des risques et du recours à des méthodes de mesure du risque plus avancées.

Le document publié aujourd'hui examine les raisons qui ont façonné l'évolution du dispositif actuel et décrit les avantages et les inconvénients potentiels découlant d'une méthodologie plus sensible au risque. Il présente, en outre, des pistes qui pourraient être poursuivies pour réformer plus avant le dispositif réglementaire en vue de préserver un équilibre approprié entre les objectifs complémentaires que sont la sensibilité au risque, la simplicité et la comparabilité.

Ce document est destiné à solliciter des avis sur ces questions cruciales, afin d'alimenter la réflexion du Comité. À ce stade, le Comité n'a encore pris aucune décision quant à l'adoption des idées présentées ; le document est publié en vue de recueillir, auprès des parties prenantes intéressées, des commentaires et des opinions qui aideront le Comité à affiner son travail. De plus, le Comité reste résolument convaincu qu'il est primordial que Bâle III soit mis en œuvre intégralement, dans les temps et de façon concordante, afin d'améliorer la résilience du système financier, de maintenir la confiance du public dans les ratios



réglementaires et d'instaurer les conditions d'une concurrence équitable pour les banques d'envergure internationale. L'adoption des réformes de Bâle III (relèvement quantitatif et qualitatif du niveau des fonds propres, couverture des risques renforcée, volants de fonds propres et exigences en matière de liquidité et de financement) dans les délais convenus au plan international pour la période de transition constitue déjà, en soi, une étape importante vers l'amélioration de la concordance mondiale des réglementations bancaires.

M. Stefan Ingves, président du Comité de Bâle et gouverneur de la Sveriges Riksbank, a déclaré : « Le Comité est tout à fait conscient du débat en cours au sujet de la complexité du cadre réglementaire actuel ; c'est la raison pour laquelle il a mis sur pied, l'année dernière, un groupe de travail qui examine cette question de façon détaillée. Le Comité estime qu'il pourrait profiter de commentaires supplémentaires sur cette question cruciale avant de décider du bien-fondé de modifications spécifiques à apporter au dispositif actuel. Le document publié aujourd'hui est destiné à encourager un vaste échange de vues entre parties intéressées et à recueillir une grande diversité d'opinions. »

Le Comité accueillera avec intérêt tout commentaire sur les points abordés dans ce document. Les remarques devront être soumises par courriel à l'adresse baselcommittee@bis.org d'ici au **vendredi 11 octobre 2013**. Elles pourront également être envoyées par courrier postal à l'adresse suivante : Secrétariat du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Banque des Règlements Internationaux, CH-4002 Bâle (Suisse). Tous les commentaires reçus seront susceptibles d'être publiés sur le site Internet de la Banque des Règlements Internationaux, sauf demande explicite de traitement confidentiel.

Contexte

En réponse à la crise financière qui a débuté en 2007, le Comité de Bâle a mis en place une série de réformes destinées à renforcer notablement la résilience du système bancaire aux chocs. Tandis que certaines de ces mesures renforcent directement le dispositif d'adéquation des fonds propres bancaires, d'autres viennent le compléter afin d'améliorer la solidité des banques. Ces mesures comprennent l'introduction d'un ratio de levier et d'un volant de fonds propres supplémentaires pour les établissements bancaires d'importance systémique mondiale, un projet de cadre pour la mesure et la maîtrise des grands risques, ainsi que des normes minimales de liquidité et de financement. Le Comité a également mis en place un programme détaillé d'évaluation de la concordance des réglementations en vue d'assurer la mise en œuvre homogène de Bâle III sur l'ensemble des banques et des juridictions.